

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 104, Rue de Paris PARIS, 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Éclair de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 9-05 3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur: Eug. GUILLAUME

A PROPOS DU SCRUTIN D'AUJOURD'HUI

VOICI UN GUIDE pour l'Électeur

Tous les quatre ans, le citoyen français affirme solennellement sa volonté et son pouvoir. Oh ! cela ne dure pas bien longtemps, à peine quelques secondes, le temps de déposer une enveloppe dans une boîte et puis c'est fini. Il redevenait aussitôt l'assujéti aux lois que ses mandataires ont élaborées, lois auxquelles il ne comprend pas toujours grand'chose et dont le plus souvent il se soucie fort peu.

Quel qu'il en soit, le jour des élections législatives, le citoyen français est quelque peu de considérable. D'importants personnages aux paroles magiques, de majestueux ministres dans l'expectative lui serrent la main, lui produisent sourires et promesses et s'intéressent de façon touchante aux vœux de sa femme et de ses enfants.

C'est que le petit papier que l'électeur dépose dans l'urne peut, en quelques heures, changer la face des choses et celui qui hier était tout, peut demain n'être rien !



LE MONTAGE DES ISOLOIRS DANS UN BUREAU DE VOTE

Il nous a paru intéressant de rappeler aux électeurs quelles étaient les quelques formalités à remplir pour pouvoir glisser dans l'urne le tout puissant bulletin.

Même si vous n'avez pas reçu votre carte, n'hésitez pas à aller voter

Pour voter il faut être en possession de sa carte d'électeur. Ces cartes ont été déposées à domicile, mais quelques citoyens ont pu ne pas les recevoir. Est-ce à dire qu'il leur sera impossible de voter ? Non, mais à la seule condition qu'ils soient inscrits sur les listes électorales.

Le jour des élections, les cartes qui n'ont point été distribuées à cause de changement de domicile ou pour toute autre raison, seront déposées dans les bureaux respectifs. L'électeur pourra s'y présenter et retirer sa carte en produisant son identité par la production des pièces en usage, en se faisant accompagner par deux témoins inscrits sur la liste de ce même bureau de vote.

Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas au second tour. Au scrutin de ballottage, l'électeur peut voter en prouvant son identité, mais sa carte ne lui est pas remise.

Comment s'y prend-on pour voter ?

Supposons que l'électeur soit en possession de sa carte ; celle-ci indique le lieu de réunion qui est généralement le maire ou l'école de la commune. Les villes importantes sont divisées en autant de sections que l'exige le nombre des votants, chaque section ayant son bureau. Ces bureaux fonctionnent généralement de huit heures du matin à six heures du soir.

Une fois entré dans son bureau de vote l'électeur se procure des bulletins portant chacun le nom d'un candidat, mais il peut très bien écrire ce nom sur une feuille de papier blanc, à la condition de n'y inscrire que le nom et l'écriture d'un candidat.

Voici d'ailleurs la liste des irrégularités qui font annuler le bulletin de vote :

- 1° Les bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ;
2° Les bulletins dans lesquels les votants se font connaître ;
3° Les bulletins trouvés sans enveloppe ou dans une enveloppe non réglementaire ;
4° Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
5° Les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;
6° Les bulletins ou enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ;
7° Les bulletins au nom d'une personne n'ayant pas fait la déclaration de candidature exigée par la loi pour l'élection des députés.

L'électeur est tenu de passer dans l'isoloir pour introduire son bulletin dans l'enveloppe réglementaire qui lui est remise sur place ; cette enveloppe ne doit être ni collée ni cachetée.

Océi fait, le citoyen se présente au bureau et remet sa carte d'électeur au président qui en déchire un coin, puis il introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne. Sa carte lui est ensuite remise pendant qu'un secrétaire pointe sur ses listes le nom du votant. Et c'est fini, le citoyen français a accompli son devoir et manifesté sa souveraineté. Il ne lui reste plus qu'à attendre le résultat des élections, en jouant à la manille ou à la pétote avec de bons vieux copains.

LES "SUFFRAGETTES" DU NORD ont manifesté hier, à Lille



Les militantes de la Ligue féministe s'apprêtant à distribuer des tracts hier après-midi sur la Grand'Place de Lille.

À la veille des élections législatives, la Ligue féministe du Nord de la France a manifesté hier, à Lille, pour protester contre l'interdiction qu'on fait aux femmes de voter.

L'action de la Ligue a été hier digne, mais significative. « Les Suffragettes » du Nord veulent accomplir leurs devoirs envers le Pays, elles veulent se libérer de la servitude où on les tient. Elles l'ont montré à travers les rues de la Ville dans un geste qui ne manqua pas d'élégance et qui fut bien féminin et combien féminin !

« Pour éviter la guerre »
Rassemblés vers 16 heures, rue de Pas, à Lille, elles montèrent dans un magnifique auto-car pour accomplir leur œuvre de propagande dans la ville.

Elles étaient au nombre de quinze, sous la direction de Mme WARENGHIEN, présidente de la Ligue. Nous y avons remarqué, en outre, Mme EMILIE DUBUISSON, trésorière ; Mme DUMANOIR et Mme René LAUROY, Robert CARDON, Alfred DUJARDIN-LEBRUN, DEJANS-DIDRY, LEMPEREUR-DELANNOY.

De chaque côté de l'auto-car, un panneau portait ces mots : « Faites voter les femmes pour éviter la guerre ».

Manifestation correcte
Le véhicule circula lentement, suivant un itinéraire permettant à cette progande de s'exercer dans les principaux quartiers de Lille.

Les « suffragettes » ne clamaient pas leur indignation pour exiger le bulletin de vote, elles ne criaient pas, ne gestiquaient pas. Elles souriaient et distribuaient avec grâce des tracts où la Ligue exposait ses points de vue.

« La Française ne vote pas »
« La France n'est pas une République », lisait-on sur les feuillets répandus par milliers dans les rues. « Elle ne l'est pas », puisque « La citoyenne ne vote pas », puisque « La travailleuse ne vote pas », puisque « Les mères ne votent pas », puisque en ne votant pas la femme française ne peut pas s'attacher à faire disparaître les fléaux sociaux, à protéger utilement la famille, à améliorer l'efficacité de la santé et la moralité publiques ».

« La Ligue féministe du Nord n'est pas neutre », ajoutent les prospectus. C'est la première Fédération féministe qui réalise ouvertement le Cartel des femmes de gauche.

Curiosité et sympathie
Les passants innombrables, hier jour de « week-end » accueillirent cette manifestation avec une vive curiosité et grande sympathie.

A Wazemmes, où l'auto-car circula longtemps, les femmes paraissent comprendre l'œuvre entreprise par ces femmes courageuses qui luttent pour défendre des droits que la France est la seule nation à refuser aux femmes laborieuses.

Le Parlement n'ayant fait subir aucune modification à la loi du 21 juillet 1927, relative au mode d'élection des députés, c'est au scrutin uninominal par arrondissement, ainsi qu'il fut procédé en 1928 lors du renouvellement de la législature dont les pouvoirs viennent d'être prorogés, que les membres de la nouvelle Chambre seront nommés aujourd'hui dimanche.

Toutefois, par suite d'une nouvelle répartition des circonscriptions dans trois départements, le nombre des députés se trouvera augmenté et porté à 612 qui comprennent la Chambre sortante à 615. Ces trois départements sont les Ardennes, où la circonscription de Sedan a été rétablie ; le Calvados et le Tarn, où de nouvelles circonscriptions, celle de Palaise pour le premier et celle de Lavaur pour le second, ont été créées.

LES SIÈGES VACANTS : Au moment de la séparation, la Chambre sortante comptait que 593 députés, 19 sièges étant restés vacants par suite du décès.

LES DÉPUTÉS DÉCÉDÉS
Décedés. — Conservateur, 1 ; républicain, 2 ; républicain de gauche, 1 ; républicain radical, 2 ; radical-socialiste, 2 ; socialistes, 1. Total, 6.

Démissionnaires ou élus sénateurs. — Conservateur, 1 ; républicain, 1 ; républicain de gauche, 3 ; républicain radical, 3 ; socialistes unifiés, 1. Total, 7.

Ne se représentant pas. — Républicains, 7 ; républicains de gauche, 8 ; républicains radicaux et radical-socialistes, 6 ; socialistes, 2 ; socialistes unifiés, 5. Total, 28.

Le total des sièges vacants et des sièges devenus libres par suite de la retraite de leur titulaire est de 54.

Les députés qui changent de circonscription. — Quelques députés abandonnent leur siège pour se présenter dans un autre département. Ce sont : MM. Couloze, député sortant de Boulogne-sur-Seine (Seine), qui se présente dans l'arrondissement de Pamiers (Ariège), contre M. Cazals.

Le chiffre global des candidatures posées aux 615 sièges, ou comprendra la nouvelle Chambre est de 3.671, dont 750 pour le département de la Seine.

On sait que les élections législatives dans la Guyane et les établissements français dans l'Inde ont été fixées au dimanche 8 mai et celles de La Réunion au dimanche 18 mai.

LE CHEF DU PARTI AUTONOMISTE ALSACIEN TRÈS GRAVEMENT MALADE
On avait remarqué que l'abbé Haegy ne prenait, depuis une quinzaine de jours, aucune part à la campagne électorale. On apprend que le chef spirituel du mouvement autonomiste alsacien est gravement malade, atteint d'une angine au cœur. Au courant des Sœurs de Werdbronn, à Colmar, où l'abbé Haegy est soigné, son état avait inspiré vœux et prières, dans la nuit de lui administrer les derniers sacrements.

Une légère amélioration est intervenue samedi matin dans l'état de l'abbé Haegy, qui continue à souffrir d'une crise cardiaque très prononcée.

UN GRAVE ACCIDENT CAUSÉ PAR UNE AUTO A LAMBERSART

Un cycliste se jeta sur la voiture d'un Armentienois et fut grièvement blessé

L'avenue du Bois, à Lambersart est sillonnée matin et soir par des véhicules de toutes sortes. Une statistique établie il y a quelque temps, en a fixé le nombre quotidien à plus de quatre cents. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les accidents soient en proportion de la circulation et qu'il ne se passe de semaine sans que l'on ait à déplorer de rencontres entre autos, entre motocyclistes et cyclistes, etc.

Hier encore, un malheureux chômeur de Lambersart fut la victime de l'intensité de la circulation et les causes de l'accident sont imputables à l'imprudence d'un automobiliste, qui, d'ailleurs, a reconnu les faits.

Un carrefour dangereux
Depuis quelques années, les maisons « poussées », à Lambersart, comme des champignons.

Dans l'avenue du Bois, où une rose-à-rose était, chaque été, un spectacle incompréhensible de l'heure, des habitations son marché ont été érigées. Une

« La Française ne vote pas »

« La France n'est pas une République », lisait-on sur les feuillets répandus par milliers dans les rues.

« La Française ne vote pas », puisque « La travailleuse ne vote pas », puisque « Les mères ne votent pas », puisque en ne votant pas la femme française ne peut pas s'attacher à faire disparaître les fléaux sociaux, à protéger utilement la famille, à améliorer l'efficacité de la santé et la moralité publiques ».

« La Ligue féministe du Nord n'est pas neutre », ajoutent les prospectus. C'est la première Fédération féministe qui réalise ouvertement le Cartel des femmes de gauche.

Curiosité et sympathie
Les passants innombrables, hier jour de « week-end » accueillirent cette manifestation avec une vive curiosité et grande sympathie.

A Wazemmes, où l'auto-car circula longtemps, les femmes paraissent comprendre l'œuvre entreprise par ces femmes courageuses qui luttent pour défendre des droits que la France est la seule nation à refuser aux femmes laborieuses.

Le Parlement n'ayant fait subir aucune modification à la loi du 21 juillet 1927, relative au mode d'élection des députés, c'est au scrutin uninominal par arrondissement, ainsi qu'il fut procédé en 1928 lors du renouvellement de la législature dont les pouvoirs viennent d'être prorogés, que les membres de la nouvelle Chambre seront nommés aujourd'hui dimanche.

Toutefois, par suite d'une nouvelle répartition des circonscriptions dans trois départements, le nombre des députés se trouvera augmenté et porté à 612 qui comprennent la Chambre sortante à 615. Ces trois départements sont les Ardennes, où la circonscription de Sedan a été rétablie ; le Calvados et le Tarn, où de nouvelles circonscriptions, celle de Palaise pour le premier et celle de Lavaur pour le second, ont été créées.

LES SIÈGES VACANTS : Au moment de la séparation, la Chambre sortante comptait que 593 députés, 19 sièges étant restés vacants par suite du décès.

LES DÉPUTÉS DÉCÉDÉS
Décedés. — Conservateur, 1 ; républicain, 2 ; républicain de gauche, 1 ; républicain radical, 2 ; radical-socialiste, 2 ; socialistes, 1. Total, 6.

Démissionnaires ou élus sénateurs. — Conservateur, 1 ; républicain, 1 ; républicain de gauche, 3 ; républicain radical, 3 ; socialistes unifiés, 1. Total, 7.

Ne se représentant pas. — Républicains, 7 ; républicains de gauche, 8 ; républicains radicaux et radical-socialistes, 6 ; socialistes, 2 ; socialistes unifiés, 5. Total, 28.

Le total des sièges vacants et des sièges devenus libres par suite de la retraite de leur titulaire est de 54.

Les députés qui changent de circonscription. — Quelques députés abandonnent leur siège pour se présenter dans un autre département. Ce sont : MM. Couloze, député sortant de Boulogne-sur-Seine (Seine), qui se présente dans l'arrondissement de Pamiers (Ariège), contre M. Cazals.

Le chiffre global des candidatures posées aux 615 sièges, ou comprendra la nouvelle Chambre est de 3.671, dont 750 pour le département de la Seine.

On sait que les élections législatives dans la Guyane et les établissements français dans l'Inde ont été fixées au dimanche 8 mai et celles de La Réunion au dimanche 18 mai.

LE CHEF DU PARTI AUTONOMISTE ALSACIEN TRÈS GRAVEMENT MALADE
On avait remarqué que l'abbé Haegy ne prenait, depuis une quinzaine de jours, aucune part à la campagne électorale. On apprend que le chef spirituel du mouvement autonomiste alsacien est gravement malade, atteint d'une angine au cœur. Au courant des Sœurs de Werdbronn, à Colmar, où l'abbé Haegy est soigné, son état avait inspiré vœux et prières, dans la nuit de lui administrer les derniers sacrements.

Une légère amélioration est intervenue samedi matin dans l'état de l'abbé Haegy, qui continue à souffrir d'une crise cardiaque très prononcée.

LA FÊTE DU TRAVAIL dans notre région

A LILLE, un important cortège socialiste et cégétiste s'est déroulé



Une partie de l'immense cortège passant devant la Préfecture du Nord.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos différentes éditions des jours précédents, les grandes manifestations traditionnelles qui se déroulent, la veille et le 1<sup>er</sup> mai, à l'occasion de la fête du Travail, ont été remises à cause des élections législatives.

Néanmoins, hier à Lille, comme d'habitude, nous les relations plus loins, un imposant cortège a parcouru les principales artères de la ville.

Dans la plupart des communes du Nord et du Pas-de-Calais, les distributions gratuites aux bénéficiaires des bureaux de bienfaisance ont été faites à la satisfaction générale de beaucoup de braves gens. Certaines municipalités bien inspirées, ont même versé le crédit des fêtes ordinaires à la caisse de chômage.

D'autres villes ont organisé une retraite aux flambeaux et différentes cérémonies qui n'eurent certes pas l'ampleur des années précédentes, car partout le grand jour était après la crise économique, le devoir électoral d'aujourd'hui, dimanche.

Dans l'ensemble de la région, aucun incident grave ne nous a été signalé et

« La Française ne vote pas »

« La France n'est pas une République », lisait-on sur les feuillets répandus par milliers dans les rues.

« La Française ne vote pas », puisque « La travailleuse ne vote pas », puisque « Les mères ne votent pas », puisque en ne votant pas la femme française ne peut pas s'attacher à faire disparaître les fléaux sociaux, à protéger utilement la famille, à améliorer l'efficacité de la santé et la moralité publiques ».

« La Ligue féministe du Nord n'est pas neutre », ajoutent les prospectus. C'est la première Fédération féministe qui réalise ouvertement le Cartel des femmes de gauche.

Curiosité et sympathie
Les passants innombrables, hier jour de « week-end » accueillirent cette manifestation avec une vive curiosité et grande sympathie.

A Wazemmes, où l'auto-car circula longtemps, les femmes paraissent comprendre l'œuvre entreprise par ces femmes courageuses qui luttent pour défendre des droits que la France est la seule nation à refuser aux femmes laborieuses.

Le Parlement n'ayant fait subir aucune modification à la loi du 21 juillet 1927, relative au mode d'élection des députés, c'est au scrutin uninominal par arrondissement, ainsi qu'il fut procédé en 1928 lors du renouvellement de la législature dont les pouvoirs viennent d'être prorogés, que les membres de la nouvelle Chambre seront nommés aujourd'hui dimanche.

Toutefois, par suite d'une nouvelle répartition des circonscriptions dans trois départements, le nombre des députés se trouvera augmenté et porté à 612 qui comprennent la Chambre sortante à 615. Ces trois départements sont les Ardennes, où la circonscription de Sedan a été rétablie ; le Calvados et le Tarn, où de nouvelles circonscriptions, celle de Palaise pour le premier et celle de Lavaur pour le second, ont été créées.

LES SIÈGES VACANTS : Au moment de la séparation, la Chambre sortante comptait que 593 députés, 19 sièges étant restés vacants par suite du décès.

LES DÉPUTÉS DÉCÉDÉS
Décedés. — Conservateur, 1 ; républicain, 2 ; républicain de gauche, 1 ; républicain radical, 2 ; radical-socialiste, 2 ; socialistes, 1. Total, 6.

Démissionnaires ou élus sénateurs. — Conservateur, 1 ; républicain, 1 ; républicain de gauche, 3 ; républicain radical, 3 ; socialistes unifiés, 1. Total, 7.

Ne se représentant pas. — Républicains, 7 ; républicains de gauche, 8 ; républicains radicaux et radical-socialistes, 6 ; socialistes, 2 ; socialistes unifiés, 5. Total, 28.

Le total des sièges vacants et des sièges devenus libres par suite de la retraite de leur titulaire est de 54.

Les députés qui changent de circonscription. — Quelques députés abandonnent leur siège pour se présenter dans un autre département. Ce sont : MM. Couloze, député sortant de Boulogne-sur-Seine (Seine), qui se présente dans l'arrondissement de Pamiers (Ariège), contre M. Cazals.

Le chiffre global des candidatures posées aux 615 sièges, ou comprendra la nouvelle Chambre est de 3.671, dont 750 pour le département de la Seine.

On sait que les élections législatives dans la Guyane et les établissements français dans l'Inde ont été fixées au dimanche 8 mai et celles de La Réunion au dimanche 18 mai.

L'ESPION SCHWARTZ va pouvoir recommencer son honteux trafic en Allemagne

« Le dernier Allemand prisonnier de guerre a regardé sa patrie ». Sous ce titre, un journal étranger annonce le retour en Allemagne d'un personnage que les Lillois connaissent bien. Nous avons eu l'occasion de parler de lui à propos de l'histoire alors inconnue du sixième fusillé lillois, le douanier ardennais Aurèle Guénard.

L'individu dont il s'agit n'est autre qu'Alphonse Paul Schwartz.

Le policier dans Lille envahi
Le trop fameux policier-espion Paul Schwartz est né à Corte, en Corse, le 9 mars 1888. Son père, Emile-Henri Schwartz, qui avait exercé les fonctions de commissaire de police à Corte et à Beauvais, fut révoqué pour incompétence, puis condamné, en novembre 1885, pour espionnage. Après avoir purgé sa peine, il se rendit en Alsace, où il entra au service d'espionnage que dirigeait à ce moment le conseiller de police Zahn.

Élevé dans l'espionnage, Alphonse Schwartz suivit la ligne de conduite tracée par son père. Dès le début de la guerre, il était affecté au G. G. G. de Charleville, puis à la Feldpolizei de Lille.



Paul Schwartz

À ce poste, il mena la vie dure aux Lillois qui, durant les rigueurs de l'occupation allemande, Schwartz jouait un double jeu. Il se présentait à l'ami de la France — n'était-il pas Français ? — et obtenait de ces personnes, se compromettant, après qu'il procédait à leur arrestation, qu'il opérât toujours avec un raffinement de cruauté inouïe.

Celui qui arrêta Guénard
C'est Schwartz qui arrêta le douanier Aurèle Guénard, au casé situé à l'angle de la Place de la République et de la rue Léon-Gambetta, qui porta l'enseigne « Au Mont de Cassin ». Guénard essaya de fuir. Traqué par Schwartz, le douanier se défendit à l'arme et blessa le policier-espion de deux balles à la poitrine.

Il fut condamné à mort par un conseil de guerre le 23 août 1918. Guénard, condamné à mort, était fusillé dans les remparts de la Citadelle, pour avoir couragement servi son pays.

A l'île du Diable
A l'Armistice, Schwartz retourna à Kehl, où il fut arrêté, le 27 février 1919, par l'inspecteur de police aux armées Fred Lidoit, actuellement commissaire de police à Tourcoing.

Schwartz était recherché par la Sécurité Générale depuis 1915. Il avait été condamné à mort par un conseil de guerre le 23 août 1918. Guénard, condamné à mort, était fusillé dans les remparts de la Citadelle, pour avoir couragement servi son pays.

Né en Corse, Schwartz est citoyen allemand
Vers 1930, des députés allemands déposèrent au Reichstag une interpellation tendant à faire réhabiliter le prisonnier, en alléguant que l'espion était un citoyen allemand.

Il fallut beaucoup de démarches pour que le Gouvernement français adoptât ce point de vue, mais, finalement, le Président de la République signa la grâce du délinquant.

Et Schwartz, né en Corse, mais « citoyen allemand », a été reconduit en Allemagne, et vient de se fixer à Kehl, où il pourra recommencer son honteux métier d'espion.

Le dernier allemand-prisonnier de guerre, né sur l'île d'Amour et de Beauté, est notre plus terrible ennemi, FRED.

LE BANDIT MANCUER COURT TOUJOURS

Son amie a été arrêtée
L'amie de Mancuer, qui avait été entendue il y a quelques jours, par le procureur général, faisait l'objet d'une active surveillance. Ses déclarations avaient été accueillies avec une certaine réserve et contrôlé au cas où elle aurait donné lieu à permis de constater qu'elle était mensongère.

Il a été, en effet, établi qu'elle connaissait Mancuer depuis plus de dix ans et que son état civil était faux. Elle était en réalité la complice active de son ami et avait été inculpée, sous le faux nom d'Elise Assante, dans une affaire de vol qui avait valu à Mancuer sa condamnation aux travaux forcés et où elle-même avait été condamnée à dix ans de réclusion.

Un véritable identifié vient d'être découverte. Elle se nomme en réalité Elisabeth Carbonnel, dite Elise, dite Orsatti, 108, rue de Meaux, à Paris. Elle a été décodée au Dépôt.

L'enquête se poursuit activement, et il y a lieu de penser qu'elle réservera une surprise. On croit que Mancuer et Jouha, qui étaient employés de chemin de fer, sont les auteurs du chef de train de Valenciennes le 4 février dernier, près de la gare du Canet.

Une importante réunion, hier à Lille des Voyageurs de Commerce du Nord

Leur groupement corporatif y a conclu à la nécessité du vote du statut professionnel

Hier, s'est tenue, vers 15 h., à Lille, en la salle du Conservatoire, une importante réunion des Voyageurs de Commerce, Représentants et Flaciers du Nord, organisée par le groupement corporatif de la

neuve rue a été créée ; elle est désignée Avenue de la Rose et est le prolongement de l'avenue Pasteur.

Or, hier, vers 14 h. 30, un brave chômeur, M. Hénaux, 35 ans, demeurant 73, avenue Becquart, suivait l'avenue du Bois, a créé un nouveau carrefour dangereux à Lambersart.

En sens inverse, M. Bodou Gérard, 21 ans, entrepreneur, demeurant place de la République, à Armentières, arrivait à toute allure dans son automobile.

Les députés qui changent de circonscription. — Quelques députés abandonnent leur siège pour se présenter dans un autre département. Ce sont : MM. Couloze, député sortant de Boulogne-sur-Seine (Seine), qui se présente dans l'arrondissement de Pamiers (Ariège), contre M. Cazals.

Le chiffre global des candidatures posées aux 615 sièges, ou comprendra la nouvelle Chambre est de 3.671, dont 750 pour le département de la Seine.

On sait que les élections législatives dans la Guyane et les établissements français dans l'Inde ont été fixées au dimanche 8 mai et celles de La Réunion au dimanche 18 mai.

LE CHEF DU PARTI AUTONOMISTE ALSACIEN TRÈS GRAVEMENT MALADE
On avait remarqué que l'abbé Haegy ne prenait, depuis une quinzaine de jours, aucune part à la campagne électorale. On apprend que le chef spirituel du mouvement autonomiste alsacien est gravement malade, atteint d'une angine au cœur. Au courant des Sœurs de Werdbronn, à Colmar, où l'abbé Haegy est soigné, son état avait inspiré vœux et prières, dans la nuit de lui administrer les derniers sacrements.

Une légère amélioration est intervenue samedi matin dans l'état de l'abbé Haegy, qui continue à souffrir d'une crise cardiaque très prononcée.

« La Française ne vote pas »

« La France n'est pas une République », lisait-on sur les feuillets répandus par milliers dans les rues.

« La Française ne vote pas », puisque « La travailleuse ne vote pas », puisque « Les mères ne votent pas », puisque en ne votant pas la femme française ne peut pas s'attacher à faire disparaître les fléaux sociaux, à protéger utilement la famille, à améliorer l'efficacité de la santé et la moralité publiques ».

« La Ligue féministe du Nord n'est pas neutre », ajoutent les prospectus. C'est la première Fédération féministe qui réalise ouvertement le Cartel des femmes de gauche.

Curiosité et sympathie
Les passants innombrables, hier jour de « week-end » accueillirent cette manifestation avec une vive curiosité et grande sympathie.

A Wazemmes, où l'auto-car circula longtemps, les femmes paraissent comprendre l'œuvre entreprise par ces femmes courageuses qui luttent pour défendre des droits que la France est la seule nation à refuser aux femmes laborieuses.

M. OSSOLA Ancien Sous-Secrétaire d'État s'est tué hier en automobile

EN HAUT : L'automobiliste (à gauche) expliquant l'accident à M. MORLET, commissaire de police de LAMBERSART. — EN MILIEU : M. Charles HENAU, la victime. — EN BAS : L'angle des Arènes où se produisit l'accident ; la plaque de sang devant la voiture indique l'endroit où tomba l'infortuné cycliste.

Le Parlement n'ayant fait subir aucune modification à la loi du 21 juillet 1927, relative au mode d'élection des députés, c'est au scrutin uninominal par arrondissement, ainsi qu'il fut procédé en 1928 lors du renouvellement de la législature dont les pouvoirs viennent d'être prorogés, que les membres de la nouvelle Chambre seront nommés aujourd'hui dimanche.

Toutefois, par suite d'une nouvelle répartition des circonscriptions dans trois départements, le nombre des députés se trouvera augmenté et porté à 612 qui comprennent la Chambre sortante à 615. Ces trois départements sont les Ardennes, où la circonscription de Sedan a été rétablie ; le Calvados et le Tarn, où de nouvelles circonscriptions, celle de Palaise pour le premier et celle de Lavaur pour le second, ont été créées.

LES SIÈGES VACANTS : Au moment de la séparation, la Chambre sortante comptait que 593 députés, 19 sièges étant restés vacants par suite du décès.

LES DÉPUTÉS DÉCÉDÉS
Décedés. — Conservateur, 1 ; républicain, 2 ; républicain de gauche, 1 ; républicain radical, 2 ; radical-socialiste, 2 ; socialistes, 1. Total, 6.

Démissionnaires ou élus sénateurs. — Conservateur, 1 ; républicain, 1 ; républicain de gauche, 3 ; républicain radical, 3 ; socialistes unifiés, 1. Total, 7.

Ne se représentant pas. — Républicains, 7 ; républicains de gauche, 8 ; républicains radicaux et radical-socialistes, 6 ; socialistes, 2 ; socialistes unifiés, 5. Total, 28.

Le total des sièges vacants et des sièges devenus libres par suite de la retraite de leur titulaire est de 54.